

SÉANCE ordinaire

Le 12 septembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 12 septembre 2016, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louissette Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Richard Duguay, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160912.206 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Recommandation de paiement – A.L.P.A Equipment Ltd

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Recommandation de paiement – M.J. Brière Inc. – Débroussailleuse hydraulique;
 - 4.3 Adoption d'un projet de règlement numéro V-191-2016 modifiant le règlement numéro V-152-2012 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et déontologie applicable aux employés de la Ville de Chandler ;
 - 4.4 Adoption d'un projet de règlement numéro V-192-2016 modifiant le règlement numéro V-171-2014 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et déontologie à l'intention des élus de la Ville de Chandler;
 - 4.5 Recommandation de paiement – WSP Canada Inc. – Honoraires professionnels - Plan d'intervention (V-185-2016) ;
 - 4.6 Recommandation de paiement – Construction L.F.G. Inc. – Poste de pompage PP-2PM - Décompte progressif final ;
 - 4.7 Signataires - Entente entre La Ville de Chandler et la Ligue nord-américaine de hockey de Rivière-du-Loup (3L Rivière-du-Loup) ;
 - 4.8 Refinancement de 660 500 \$ / Adjudication ;
 - 4.9 Refinancement de 660 500 \$ / Concordance;
 - 4.10 Octroi de contrat – Assurance collective – Financière Sun life;
 - 4.11 Signataires – Contrat de location du restaurant du Centre sportif Clément-Tremblay;
 - 4.12 Signataire – Contrat de travail pour un employé contractuel – Monsieur Stéphane Clavet – Spinning ;
 - 4.13 Octroi d'un contrat - Groupe Trifide - Auscultation de chaussée

- 4.14 Signataire – Contrat de travail pour un employé contractuel – Madame Éliette Arsenault – Danse ;
 - 4.15 Nomination – Comité Consultatif d'urbanisme ;
 - 4.16 Escale Gaspésie – Nomination des représentants et substituts de la Ville de Chandler;
 - 4.17 Parc industriel – Vente de terrain – Bouffard Sanitaire Inc. ;
 - 4.18 Octroi de contrat - PESCA ENVIRONNEMENT ;
 - 4.19 Octroi de contrat – Groupe SCE – Développement organisationnel ;
 - 4.20 Acte de dépôt – Décision de la Commission municipale du Québec – Dossier CMQ-65354 ;
 - 4.21 Recommandation de paiement- La Mutuelle des municipalités du Québec – Dossier 130394-30 Madame Amandine Grenier Blais ;
 - 4.22 Octroi de contrat – Soudure CMG – Garde-corps passerelle ;
 - 4.23 Développement domiciliaire de la rue Bellevue – Demande d'autorisation au Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;
 - 4.24 Développement domiciliaire de la rue McKinnon – Demande d'autorisation au Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;
 - 4.25 Avis de motion – Règlement restreignant la circulation de véhicules lourds sur les routes municipales de Chandler ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
 - 6. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160815.207 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et majoritairement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 août 2016 et des séances extraordinaires du 30 et 31 août 2016.

Monsieur le conseiller Luc Legresley précise qu'il était en désaccord avec le paiement de la facture de St-Onge & Assels avocats au montant de 34 363.88 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre d'une enquête en éthique et déontologie (dossier CMQ-65354) (résolution numéro 160815.192).

ADOPTÉE A MAJORITÉ

160912.208 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – A.L.P.A EQUIPMENT LTD

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 2675 de A.L.P.A. Equipment Ltd au montant total de 8 393.18 \$ pour l'achat d'une fourche 72 pouces. Il est également résolu ce montant soit prélevé à même le budget prévu au règlement numéro V-181-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160815.209 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de

monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de d'août 2016 représentant pour le journal des achats un montant de 495 673.98 \$ et de 77 063.80 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160815.210 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – M.J. BRIÈRE INC. – DÉBROUSSAILLEUSE HYDRAULIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de M.J. Brière Inc. au montant de 13 488.36 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat d'une débroussailleuse hydraulique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160815.211 ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V-191-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-152-2012 DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT l'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c.E-15.1.01) édicté par l'article 101 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (2016, chapitre 17) ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 août 2016 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par le greffier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-191-2016 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.212 ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V-192-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-171-2014 DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE À L'INTENTION DES ÉLUS DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT l'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c.E-

15.1.01) édicté par l'article 101 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (2016, chapitre 17) ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 août 2016 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par le greffier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-192-2016 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.213 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – WSP CANADA INC. – HONORAIRES PROFESSIONNELS - PLAN D'INTERVENTION (V-185-2016)

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 0583311 de la firme WSP Canada Inc au montant de 8 968.05 \$, toutes taxes incluses, pour la mise aux normes du plan d'intervention des conduites aqueduc, égout et chaussée prévue au règlement numéro V-185-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.214 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION L.F.G. INC. – POSTE DE POMPAGE PP-2PM - DÉCOMPTE PROGRESSIF FINAL

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture associée au décompte progressif final de la firme BPR pour la mise à niveau de la station de pompage PP-2PM effectuée par Construction L.F.G. Inc. au montant de 5 398.78 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.215 SIGNATAIRES - ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CHANDLER ET LA LIGUE NORD-AMÉRICAINNE DE HOCKEY DE RIVIÈRE-DU-LOUP (3L RIVIÈRE-DU-LOUP)

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu

d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville l'entente à intervenir entre la Ville de Chandler et la Ligue nord-américaine de hockey de Rivière-du-Loup (3L Rivière-du-Loup) pour la location du 1^{er} octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.216 REFINANCEMENT DE 660 500 \$ / ADJUDICATION

QUE la Ville de Chandler accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2016 au montant de 660 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros V-120-2009, V-136-2011 et V-125-2010. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

61 000 \$	2.11000 %	20 septembre 2017
62 000 \$	2.11000 %	20 septembre 2018
63 500 \$	2.11000 %	20 septembre 2019
64 700 \$	2.11000 %	20 septembre 2020
409 300 \$	2.11000 %	20 septembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.217 REFINANCEMENT DE 660 500 \$ / CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite emprunter par billet un montant total de 660 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de 660 500 \$
V-120-2009	43 200 \$
V-120-2009	32 800 \$
V-136-2011	268 200 \$
V-125-2010	126 900 \$
V-125-2010	189 400 \$

ATTENDU que la Ville de Chandler désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU que la Ville de Chandler avait, le 19 septembre 2016, un montant de 660 500 \$ à renouveler sur un emprunt

original de 917 000 \$, pour une période de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements numéro V-120-2009, V-136-2011 et V-125-2010;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 660 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros V-120-2009, V-136-2011 et V-125-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 20 septembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	61 000 \$
2018	62 000 \$
2019	63 500 \$
2020	64 700 \$
2021	66 000 \$ (à payer en 2021)
2021	343 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Chandler émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros V-120-2009, V-136-2011 et V-125-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Chandler emprunte 660 500 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de **1 jour** au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.218 OCTROI DE CONTRAT – ASSURANCE COLLECTIVE – FINANCIÈRE SUN LIFE

REPORTÉ

160912.219 SIGNATAIRES – CONTRAT DE LOCATION DU RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler le protocole de location du restaurant du Centre sportif Clément-Tremblay pour la période 2016-2017.

Monsieur le conseiller Denis Pelchat divulgue son intérêt dans cette question puisque ce contrat est octroyé à sa sœur. Il décide de se retirer de la salle lorsque ce point est discuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.220 SIGNATAIRE – CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – MONSIEUR STÉPHANE CLAVET – SPINNING

Il est proposé par Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer le contrat de travail pour un employé contractuel à intervenir entre la Ville de Chandler et monsieur Stéphane Clavet pour les cours de spinning, offerts à l'automne 2016 au montant de total de 720 \$ pour une période de 12 semaines à raison de 2 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.221 OCTROI D'UN CONTRAT - GROUPE TRIFIDE - AUSCULTATION DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation de la firme WSP Canada Inc. pour Auscultation de chaussée

CONSIDÉRANT que seul le Groupe Trifide a soumissionné suite à l'appel d'offres

CONSIDÉRANT que la firme WSP Canada Inc. recommande positivement la proposition présentée par le Groupe Trifide ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la Ville de Chandler mandate le Groupe Trifide pour l'auscultation de chaussée pour un montant total de 17 559.96 \$, taxes en sus.

Il est également résolu que ce montant sera prélevé dans le budget alloué dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.222 EMBAUCHE - MADAME ÉLIETTE ARSENAULT - INSTRUCTRICE DE DANSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de madame Éliette Arsenault à titre d'institutrice de danse, poste temporaire non syndiqué, pour une durée maximale de 25 semaines pour les sessions automne 2016 et hiver 2017 à raison de 30 heures par semaine à un taux horaire de 30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.223 NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil désigne monsieur Richard Duguay, conseiller, à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Il est également résolu que cette résolution abroge la résolution numéro 160201.021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.224 ESCALE GASPÉSIE – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ET SUBSTITUTS DE LA VILLE DE CHANDLER

ANNULÉ

160912.225 PARC INDUSTRIEL – VENTE DE TERRAIN – BOUFFARD SANITAIRE INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que :

La VILLE DE CHANDLER vend avec garantie légale, à BOUFFARD SANITAIRE INC., l'immeuble ci-après décrit, pour une considération de 18 603,91 \$ plus les taxes (TPS TVQ), à laquelle il faut ajouter une somme de 1 218,78 \$ pour couvrir le coût de l'opération cadastrale (référence : minute 3374JL) ainsi que de 1 034,78 \$ pour le certificat de piquetage du terrain (référence : minute 3408JL) travaux effectués par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean-Louis Leblanc.

L'immeuble vendu est ci-après décrit :

DÉSIGNATION

Un immeuble situé au 30, avenue du Parc Industriel, Ville de Chandler (Secteur Pabos), Province de Québec, G0C 2H0 ; connu et désigné comme étant le numéro de lot 5 959 224 au Cadastre rénové du Québec, circonscription foncière de Gaspé, d'une superficie de 21 604,50 mètres carrés.

Il est également résolu que Madame Louise Langlois et Monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler ledit acte de vente ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.226 DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE CHANDLER - DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler désire effectuer du développement dans le parc industriel, dans le quartier de Pabos;

CONSIDÉRANT que les services d'aqueduc et d'égout sanitaire seront prolongés pour desservir les futurs terrains;

CONSIDÉRANT que les travaux de prolongement d'aqueduc et d'égout sont assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*;

CONSIDÉRANT qu'en regard de cet assujettissement une demande d'autorisation doit être déposée au MDDELCC;

CONSIDÉRANT que le mandat a été confié à Pesca Environnement de préparer les plans et devis, ainsi que la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu

QUE la ville de Chandler autorise Pesca Environnement à soumettre la demande d'autorisation (art.32 LQE) au MDDELCC en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

QUE la ville de Chandler s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée;

QUE la ville de Chandler autorise le paiement des frais exigibles de la part du MDDELCC pour l'obtention de l'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.227 OCTROI DE CONTRAT – GROUPE SCE – DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

CONSIDÉRANT qu'à la séance du conseil tenue le 2 mai 2016 (résolution numéro 160502.099) ce Conseil autorisait madame Annick Cotton, adjointe administrative et aux communications et monsieur Glenn Clément, directeur du développement sportif, culturel et récréotouristique à travailler à la mise en place d'un service de ressources humaines à la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT la charge de travail supplémentaire occasionnée par la mise en place du service des ressources humaines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat, et unanimement résolu d'autoriser l'octroi de contrat au Groupe SCE pour soutenir le service des ressources humaines de la Ville de Chandler dans la réalisation du diagnostic de la structure organisationnelle actuelle, l'identification des priorités de gestion, l'établissement des rôles et responsabilités selon les priorités ainsi que l'élaboration d'une structure de gestion des ressources humaines. Le coût associé à la phase 1 est de 11 250 \$, taxes en sus. Les coûts relatifs aux phases 2 et 3, prévues en 2017, seront à établir en fonction de la conclusion de la phase 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.228 ACTE DE DÉPÔT – DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DOSSIER CMQ-65354

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil prend acte de dépôt de la décision que la Commission municipale du Québec a rendue le 2 septembre 2016 relativement à l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale concernant madame Louise Langlois, maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.229 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – DOSSIER 130394-30 MADAME AMANDINE GRENIER BLAIS

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec disposera du sinistre survenu le 21 février 2013 chez madame Amandine Grenier Blais;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la ville de Chandler prévoit une franchise de 10 000 \$

CONSIDÉRANT le montant et le risque des frais engendrés par une contestation du dossier devant le tribunal;

POUR CE MOTIFS, Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement de 10 000 \$ à La Mutuelle des municipalités du Québec dans le cadre du dossier numéro 130394-30 Madame Amandine Grenier Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.230 OCTROI DE CONTRAT – SOUDURE CMG – GARDE-CORPS PASSERELLE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat de fabrication d'une rampe en aluminium pour la passerelle à Soudure CMG au montant total de 24 915.08 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.231 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE LA RUE BELLEVUE – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler désire effectuer du développement domiciliaire à partir du prolongement de la rue Bellevue, dans le quartier de Pabos;

CONSIDÉRANT que les services d'aqueduc et d'égout sanitaire seront prolongés pour desservir les futurs terrains;

CONSIDÉRANT que les travaux de prolongement d'aqueduc et d'égout sont assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*;

CONSIDÉRANT qu'en regard de cet assujettissement une demande d'autorisation doit être déposée au MDDELCC;

CONSIDÉRANT que le mandat a été confié à BPR de préparer les plans et devis, ainsi que la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller

Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu

QUE la ville de Chandler autorise BPR. à soumettre la demande d'autorisation (art.32 LQE) au MDDELCC en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

QUE la ville de Chandler s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après a fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée;

QUE la ville de Chandler autorise le paiement des frais exigibles de la part du MDDELCC pour l'obtention de l'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.232 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE LA RUE MCKINNON – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler désire effectuer du développement domiciliaire à partir du prolongement de la rue McKinnon, dans le quartier de Pabos;

CONSIDÉRANT que les services d'aqueduc et d'égout sanitaire seront prolongés pour desservir les futurs terrains;

CONSIDÉRANT que les travaux de prolongement d'aqueduc et d'égout sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement;

CONSIDÉRANT qu'en regard de cet assujettissement une demande d'autorisation doit être déposée au MDDELCC;

CONSIDÉRANT que le mandat a été confié à BPR de préparer les plans et devis, ainsi que la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu

QUE la ville de Chandler autorise BPR. à soumettre la demande d'autorisation (art.32 LQE) au MDDELCC en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

QUE la ville de Chandler s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après a fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec

l'autorisation accordée;

QUE la ville de Chandler autorise le paiement des frais exigibles de la part du MDDELCC pour l'obtention de l'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.233 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RESTREIGNANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS SUR LES ROUTES MUNICIPALES DE CHANDLER

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Denis Pelchat qu'à une prochaine séance du Conseil il y aura adoption d'un règlement restreignant la circulation de véhicules lourds sur les routes municipales de Chandler.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

160912.234 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Christian Dea propose la levée de l'assemblée à 19 h 54.

VILLE DE CHANDLER

Louisette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier